



Tir de clôture

Règlement du tir de clôture de la société de tir La Campagne

- Participants :** Ce tir est ouvert aux membres de « La Campagne ». Ce tir doit s'autofinancer. La participation au tir de clôture est gratuite pour les jeunes membres de la société jusqu'à et y compris leur vingtième année. La caisse centrale de la société versera pour cela sur le fond du tir de clôture un montant sur chf. 40.—pour la première distance tirée par le jeune membre, et chf. 20.—pour les distances supplémentaires. La munition n'est pas prise en charge.
- Jeunes en formation :** Le tir de clôture est gratuit pour les jeunes de 10-20 ans, pour autant qu'ils soient en formation (Apprentissage, étude ...).
Sont offerts : 25m : 20 passes de 2 coups. 50m : 20 passes de 2 coups. 300m : 20 passes de 2 coups.
Les jeunes peuvent tirer plus de passes, mais payent alors les passes supplémentaires.
- Stands :** Installations de tir de « La Campagne », aux jours et heures d'ouverture fixées par la société.
- Armes :**
25/50m : PO, PSPC ou PPA, PSGC, PL.
300m : Armes d'ordonnance + Standard.
- Positions :**
25/50m : PO à 2 mains autorisé.
300m : Mousqueton : appui autorisé.
- Dates :** Fin octobre, mais avant le tir de St-Martin. Les tirs se feront sur plusieurs jours selon l'agenda de la société.
- Financement :**
25/50m : Chf. 2.00 La passe, minimum 20 passes pour être classé.
300m : Chf. 2.00 La passe, minimum 20 passes pour être classé.
Le coût de la passe s'entend sans munition.
- Genre de tir :** **25m :** Cibles à choix des organisateurs **50m :** Cibles à choix des organisateurs **300m :** Cibles à choix des organisateurs
- Essais :** 5 coups pour toutes les armes et toutes les distances.
- Contrôle :** Le tir s'effectue sous contrôle du responsable. Les feuilles de stand seront signées par un secrétaire.
- Classement :**
25/50m : En fonction des cibles utilisées.
300m : En fonction des cibles utilisées.
En cas d'égalité, il sera tenu compte : des coups profonds puis de l'âge ; les juniors ayant le pas sur les V et les SV.
- Déductions :**
25/50m : Armes libres ; 6 points sur 200 (10 passes à 2 coups)
300m : Arme standard ; 6 points sur 200 (10 passes à 2 coups)
- Distribution des prix :** Lors du souper organisé à la convenance des organisateurs / comité (date limite : fin novembre).

L'argent encaissé sera redistribué : une partie sous forme de prix et une partie pour payer le souper du tir de clôture.

Le tireur ne pouvant pas se rendre à la remise des prix trouve par lui-même un collègue qui se chargera de récupérer son prix. Les prix qui n'auront pas pu être distribués lors de cette soirée resteront propriétés de la société.